

AVIS N° 134 - 2016 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SERVAIR ABIDJAN CI

Conformément à l'article 1711 des "Règles de Négociation, d'Admission et de Radiation de la Cote", la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la société SERVAIR ABIDJAN procédera au fractionnement de ses actions SERVAIR ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE (symbole : ABJC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 30 septembre 2016** ;
- le rapport de fractionnement est de **vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passe de 2 500 FCFA à 125 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passe de 545 600 à 10 912 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 29 septembre 2016**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 16 septembre 2016

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information


Abdelkader N'DIAYE

